



CONTRAT LOCATION STUDIO PHOTO / VIDÉO

Entre le locataire dit : (NOM PRENOM ADRESSE POSTALE SIRET SI PRO)

.....
.....
.....

et

le loueur : STUDIO411 GALERIE

Le Studio411 est une association, 800997900 00017 , dont le siège social est au 19 avenue Georges Clemenceau 34000 Montpellier.

Le présent CONTRAT DE LOCATION DU STUDIO PHOTO / VIDÉO est conclu entre le locataire et Le Studio 411. En vous engageant à louer Le Studio, situé à l'adresse suivante : 19 Av. Georges Clemenceau, 34000 Montpellier (ci-après dénommée « 411 »), vous, le soussigné (ci-après dénommé le « locataire »), déclarez par la présente que vous avez lu, compris et accepté d'être lié par les conditions générales suivantes.

1. LE PAIEMENT : Le Locataire s'engage à payer toutes les réservations du studio conformément aux exigences du système de réservation. La date du locataire ne sera pas retenue tant que le paiement par dépôt n'aura pas été reçu et approuvé. Les acomptes sont remboursables selon les modalités suivantes :

– Pour toute demande d'annulation effectuée 7 JOURS ou plus avant la date de réservation : 100 % de l'acompte sera remboursé.

– Pour toute annulation effectuée moins 96 heures - 4 jours - avant la location. L'acompte ne sera pas remboursé.

Les annulations sont à effectuer sur les horaires d'ouverture et sont prises en compte lors de la validation par les responsables du 411.

2. Durée d'utilisation :

Les périodes de location sont disponibles, heures, demi-journée, journée complète et semaine.

Les jours d'ouverture sont du lundi au samedi de 9H00 à 18H00, passer cet horaire un ajout de 30% de la facture globale est ajouté.

Pour une location d'une heure. Il faut arriver jusqu'à 15 minutes à l'avance pour la rédaction des contrats et l'état des lieux.

Les périodes de location d'une demi-journée sont de 4 heures. Il faut arriver jusqu'à 15 minutes à l'avance pour la rédaction des contrats et l'état des lieux. Le nettoyage du studio doit être terminé avant la fin de la période de location.

Les périodes de location à la journée complète sont de 8 heures. Il faut arriver jusqu'à 15 minutes à l'avance pour la rédaction des contrats et l'état des lieux. Le nettoyage du studio doit être terminé avant la fin de la période de location.

Les périodes de location semaine sont de 8 heures par jour sur cinq jours. Il faut arriver jusqu'à 15 minutes à l'avance pour la rédaction des contrats et l'état des lieux. Le nettoyage du studio doit être terminé avant la fin de la période de location.

Toute heure entamée est due.

Si le studio n'est pas remis dans l'état où il était avant la période de location, des frais de nettoyage seront facturés sur la base forfaitaire de 60 €.

Si des heures supplémentaires sont nécessaires après cette période, le locataire devra en informer le 411 au moins 2 heures avant l'heure de fermeture.

La période de location du locataire commence à l'heure prévue et se termine à l'heure prévue. Il n'y aura AUCUNE exception à cette règle.

3. Conditions d'utilisation : L'utilisation de notre studio et de notre équipement est AU RISQUE PROPRE DU LOCATAIRE. Le locataire renonce par la présente à tout recours juridique en cas de mésaventure, d'accident et/ou de perte dans nos locaux. Le locataire s'engage à laisser le studio dans le même état qu'à son arrivée. Les locataires sont responsables de toute infraction légale commise par le locataire ou les membres de son groupe pendant le temps de location. Cela inclut les contraventions de stationnement, toute autre infraction et les actions en justice résultant de l'utilisation du studio, prises à n'importe quel moment. Le locataire accepte de dégager de toute responsabilité Le 411, son propriétaire, ses agents, ses représentants et les contractants agissant en son nom, pour toute perte, accident ou blessure subie par lui-même ou par toute personne qui l'accompagne dans nos locaux.

Le locataire note que le sol du Studio est fragile et que toute mauvaise utilisation endommage le sol. Le locataire prendra donc toutes les précautions nécessaires pour s'assurer que le sol n'est pas endommagé, ni sali. Nous conseillons au locataire de procéder à un examen complet du sol avant le début de la location et d'informer la société de tout dommage découvert.

Le locataire accepte d'être seul responsable de la conduite et du bien-être de toutes les personnes qui l'accompagnent dans nos locaux. Il est également responsable du dommage de toutes les personnes venues dans le cadre de la location y compris les accompagnants.

Le locataire est seul responsable de la sécurité et du bien-être de tous les modèles qu'il engage. Le locataire comprend que si la société observe des pratiques ou des activités dangereuses, pornographiques ou négligentes, la société se réserve le droit d'arrêter la location et d'exiger du locataire et de son groupe qu'ils partent immédiatement CEPENDANT, 411 n'assume AUCUNE RESPONSABILITÉ pour agir dans de tels cas.

Le locataire s'engage à tenir Le 411, ses agents, ses représentants et toute personne agissant au nom de 411 complètement à l'abri de toute action, légale ou autre, qui résulterait de la conduite du locataire. Le locataire est seul responsable de vérifier que tous les modèles employés pendant la période de location du locataire ont l'âge légal pour les activités qu'ils doivent exercer. La société n'a aucune responsabilité pour déterminer ou vérifier l'âge des participants aux activités du locataire mais se réserve le droit de mettre fin à ces activités si elle a connaissance de violations de l'âge légal en cours.

Le locataire accepte le cas échéant qu'un représentant de 411 soit présent dans le studio à tout moment où il l'utilise.

4. Équipement : La société fournit au locataire l'équipement et le matériel indiqués à la fin du présent contrat. La société s'engage à fournir cet équipement en bon état de fonctionnement mais ne donne aucune garantie particulière quant à la fonctionnalité dudit équipement ou à son adéquation aux besoins du locataire. La société n'est pas responsable des actes hors de son contrôle qui affectent l'utilisation du studio, tels que les pannes de courant, les intempéries ou les urgences.

Le loueur reconnaît que tout est en ordre de marche et que les flashes et lumières continues sont tous en parfait état de fonctionnement et corrects. Le 411 se réserve le droit de vérifier le matériel jusqu'à 72 heures après la période de location s'il n'est pas utilisé dans d'autres sessions.

Tout dommage au matériel, de quelque manière que ce soit, doit être payé par le locataire. Le coût de la réparation ou du remplacement sera fourni au prix coûtant et une preuve du coût sera remise au locataire dans ce cas. Il est donc conseillé au locataire d'examiner et de tester soigneusement tout l'équipement fourni afin de détecter tout dysfonctionnement ou dommage.

Les sols ou fonds souillés ou endommagés se révèlent souillés ou endommagés doivent être payés à la fin de la période de location au tarif de:

- En cas de trace laissée sur le fond un tarif de 100€ le mètre carré.
- En cas de trous inférieur à la taille d'une main, dans les angles ou sur le fond (sol), le tarif de 250 euros par trous (peu importe la profondeur du trous)
- En cas de trous, supérieur à la taille d'une main, le tarif de la réparation est de 500 euros.
- En cas de plusieurs trous et plusieurs traces laissés sur le fond, le tarif comprend la réfection totale du fond endommagé ainsi que l'ensemble des locations suivantes pendant 7 jours. Soit 1800 euros.

Une assurance professionnelle spécifique peut être prise par le locataire afin qu'il soit assuré d'éventuelles dégâts. Il convient au locataire de voir avec son assurance.

5. Aménagement :

Le locataire gère son installation, ses décors et accessoires, le montage de son projet, le déplacement et la disposition des lumières, gestion de ses modèles et équipes.

Il est tenu responsable de son organisation et de la bonne gestion de l'espace louée.

Il est responsable des blessures qu'il peut se faire lors de l'installation et du tournage pendant le temps de location.

Il est également responsable de l'ensemble des personnes qui viennent, le tout dans le temps loué.

Signature locataire :

Signature représentant 411 :